

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 22 octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **13**

Absents : **1**

Votants : **14**

Date de convocation : **14 octobre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents : **ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, CAILLAUD Manuel, HILAIRE Laurent, LAMBERT Isabelle, FAURIE Emilie, VINCENT Romain, FAURE Emilie, LALLEMENT Jacques, DE POOTER Françoise, ROUCHON Sébastien**

Absents excusés : MOUNIER Laurence (donne procuration à CROCHER Claire)

Madame CROCHER Claire a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture pour approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} août 2019.

N°32/2019

OBJET : **MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme voté en conseil municipal par délibération n°28/2019 en date du 1^{er} août 2019, les personnes publiques associées ont été consultées pour émettre un avis sur le projet.

La consultation arrive à échéance début novembre 2019 et la prochaine étape dans l'élaboration du PLU sera la mise à l'enquête publique de l'ensemble du dossier.

Monsieur le Maire informe avoir mandaté le Tribunal Administratif de Limoges afin de désigner un commissaire enquêteur pour mener à bien l'enquête, et précise l'avoir rencontré en mairie le 22 octobre 2019.

Suite à cet échange, il propose au Conseil municipal de fixer les dates de l'enquête publique selon les délais réglementaires, du lundi 18 novembre 2019 au jeudi 19 décembre 2019. Cinq permanences seront assurées en mairie pour répondre aux interrogations des administrés et consigner leurs requêtes dans un registre ouvert à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **DIT** que l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du lundi 18 novembre au jeudi 19 décembre 2019 ;
- ✓ **PRECISE** que l'ensemble des modalités relatives au déroulement de l'enquête seront indiquées dans l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête.

N°33/2019

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON MEDICALE

Afin d'assurer le financement des travaux de construction de la maison médicale, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 200 000 €.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, il est proposé au Conseil municipal de réaliser un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- Organisme financier : **Caisse d'Epargne**
- Montant : **200 000,00 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux : **0,67 %**
- Périodicité : **trimestrielle**
- Amortissement : **constant**
- Commission d'engagement : **0,10 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **11 voix pour et 3 abstentions** :

- ✓ **DECIDE** de réaliser un emprunt pour les travaux de la maison médicale d'un montant de 200 000 € avec la caisse d'épargne et selon les caractéristiques énumérées ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir.

N°34/2019

OBJET : AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agents de la collectivité cotisent à la Mutuelle Nationale Territoriale pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé.

La MNT soumet à la commune un avenant au contrat initial pour la modification du taux de cotisation qui passe de 2,75 % à 3,05 % à effet au 1^{er} janvier 2020 ; étant en cause une augmentation continue de la fréquence des arrêts supérieurs à 3 mois et une augmentation de la gravité des arrêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire qui modifie le taux de cotisation qui passe de 2,75 % à **3,05 %** ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

N°35/2019

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF
AUGMENTATION NOMBRE HEURES**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 3-3-5°,

Considérant que la commune employeur compte moins de 2000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n°20/2019 en date du 20 mai 2019,

Considérant que les besoins du service nécessitent l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif pour **18 heures** hebdomadaires à compter du **1^{er} janvier 2020** au lieu des 10 heures actuelles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet **d'adjoint administratif**, échelle C1 du grade de recrutement, relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des fonctionnaires territoriaux, à raison de **18 heures** hebdomadaires et à compter du **1^{er} janvier 2020**,
- **DIT** que cet emploi remplacera l'actuel poste d'adjoint administratif ouvert à 10 heures hebdomadaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la nomination de l'agent au grade concerné et à la suppression du poste à 10 heures au tableau des emplois de la commune,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois comme suit :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	Adj. Adm. Princ 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
	Adj. Administratif	10 h	1	0
	Adj. Administratif	18 h	0	1
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	35 h	1	0
	Agent de maîtrise principal	35 h	0	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30h30	1	1
	Adjoint technique	35 h	1	1
	Adjoint technique	11 h	1	1
ANIMATION	Adj. d'animation	10h15	1	1
MEDICO-SOCIALE	A.T.S.E.M	26h40	1	1

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : virements de crédits BUDGET COMMUNAL

Investissement

<i>Désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
D 202-96 : Plan Local d'Urbanisme		11 207 €
D 2031-96 : Plan Local d'Urbanisme	9 707 €	
D 2111-116 : Acquisition Terrain	1 500 €	
TOTAL	11 207 €	11 207 €

⇒ Virement de crédits pour imputer correctement les dépenses liées au PLU.

Fonctionnement

<i>Désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
D 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		200 €
D 60632 : Fournitures de petit équipement	200 €	
TOTAL	200 €	200 €

⇒ Virement de crédits pour abonder le chapitre 67 suite à des chèques impayés sur la régie de 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le repas des aînés est fixé au samedi 14 décembre 2019 ;
- Monsieur le Maire présente de nouveaux projets de construction envisagés par des habitants en dehors des zones constructibles du PLU, ces derniers devront se rendre à l'enquête publique afin d'en informer le commissaire enquêteur et déposer une requête sur le registre ;
- Les nouveaux panneaux de rue vont être commandés. La couleur retenue sera une écriture beige sur une plaque de couleur bordeaux (8 voix pour). Les nouveaux numéros d'habitation seront posés par les cantonniers, mais chaque habitant pourra s'il le souhaite le faire lui-même ;
- Monsieur le Maire fait un point sur le projet de création d'un office de tourisme intercommunautaire commun aux trois communautés de communes et porté par le PETR Vézère Auvezère. Cette future destination touristique a été nommée « Terres de Corrèze » ;
- Eclairage public : de nombreux lampadaires sont hors service sur la commune, tout le dispositif doit être remplacé. Beaucoup d'administrés sont venus en mairie à ce sujet, il est donc proposé au conseil municipal de lancer une commande groupée pour remplacer tous ces points lumineux défectueux.
- Point sur les études pilotes de la station d'épuration : les derniers rapports de l'OIEau et de l'INSA sont concluants et proposent des solutions de réhabilitation de la station pour la faire fonctionner en période d'affluence. Il est demandé de trouver contact et négocier avec les responsables de la station Total pour trouver une solution aux problèmes de rejets non conformes ;
- La famille Alhariri, réfugiés syriens arrivés à Masseret en novembre 2018 à Las Vias, ont déménagé à Brive fin septembre 2019. Ils ont fait ce choix du fait de leur manque d'autonomie et d'indépendance et des difficultés rencontrées pour avoir un permis de conduire français.
- 98 élèves sont scolarisés sur le RPI Masseret – Salon en ce début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.